

**MAIRIE DE CHAVILLE**

**CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Compte-rendu de la séance du samedi 23 octobre 2010**

---

Présents

Le collège des acteurs socioculturels :

M. DELAYEN, M. DUSSAC, M. ERNEST, Mme ROUGER, M. LEBAS

Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. BARRE

Le collège associatif :

Mme TIBERGHIEU, M. DUCLOS, M. DUMAS, M. HASCOET

Les élus et les représentants de la ville :

M. BLANDEAU

Absents excusés :

M. GAUDIN, Mme GRANDCHAMP, Mme GAVOIS

**Rappel de l'Ordre du jour :**

1- Point sur les dossiers en cours :

1. Forum des Energies
2. Les déchets
3. L'Agenda 21
4. Le groupe « eau »
5. Le PADD

2- Questions diverses / Remarques

La réunion débute à 9h30.

## **1. Point sur les dossiers en cours**

### **1. Forum des Energies**

Madame GAVOIS sera chargée de coordonner les travaux du futur Forum.

Ce dernier, qui se tiendra durant la deuxième quinzaine de janvier 2011, s'adresse au grand public Chavillois.

La présentation du Forum pourrait être présentée sur le site internet de la Ville, dans une démarche de pré sensibilisation des Chavillois, en vue de connaître leurs attentes.

Les thèmes susceptibles d'être débattus au Forum sont les suivants :

- ❖ Energie et transports : consommation et transports de demain, prospective sur la mobilité.
- ❖ Problématiques bioclimatiques pour l'habitat : l'isolation, en termes de consommation d'énergie, est un concept fondamental. Il s'agit de s'interroger ici sur la meilleure façon d'isoler les maisons existantes ainsi que les constructions nouvelles.

- Concernant les différents matériaux, l'usage de la ouate apparaît recommandé, de même que les constructions d'habitations faites à l'aide de bois, de norme HQE (exemple de maison en bois à Chaville : rue René).

Il s'agit de sensibiliser le plus de citoyens possibles à cette norme HQE.

Au-delà du concept de construction intégrale des maisons avec du bois, il peut être intéressant de développer la construction en bois de surélévation de pavillons.

- Le concept allemand de « *maison passive* », c'est-à-dire une maison à très faible consommation énergétique, évoqué par Madame TIBERGHIE, et qui s'étend en France, est attractif en ce qu'il permet :

- de ne subir aucune déperdition thermique ;
- d'obtenir une récupération de l'énergie au niveau solaire.

En France, on dénombre quelques maisons construites selon ce concept, notamment en Ile-de-France.

Par exemple, Monsieur Damico a fait construire sa maison suivant ce modèle, au Mesnil-Saint-Denis dans les Yvelines. Ce dernier, ayant obtenu une subvention du Conseil Régional 78, a pu ainsi construire sa maison en 2009.

Une maison au toit végétalisé a été construite également dans les Yvelines, à Jouars-Pontchartrain.

A Saint-Quentin-en-Yvelines, un ancien Chavillois a réhabilité son pavillon au moyen d'éléments passifs. Ce qui est intéressant dans ce dernier cas, c'est la réhabilitation de l'« ancien » : on constate ainsi que ce concept ne s'applique pas exclusivement à des constructions neuves.

Monsieur BLANDEAU recommande ici de ne pas submerger les Chavillois d'informations, parfois porteuses de considérations malaisées à comprendre sur le plan technique : le mieux serait d'opérer, au préalable, une sélection d'informations à diffuser aux Chavillois par le biais d'un petit film, proposé sur le site internet de la Ville, et/ou d'éditer un guide relatif aux économies d'énergie afin de sensibiliser les Chavillois car c'est dans l'interactivité que résidera le succès de ce Forum des énergies.

## **2. Les déchets**

En vue de la réduction des déchets, GPSO, en partenariat avec l'ADEME, a lancé un appel à volontariat à des foyers-témoins pour l'évaluation de la production de déchets, sur une période de six mois.

Il est précisé qu'à ce stade, il n'y a pas de décision à prendre.

## **3. L'Agenda 21**

Les propositions de GPSO, se déclinant sous la forme d'un « document martyr » étudié par les différents intervenants, font désormais l'objet d'un débat.

Il s'agit de tenter d'établir une sorte de hiérarchisation des diverses propositions, par exemple en identifiant des domaines considérés comme prioritaires, et d'autres revêtant une priorité moins importante :

⇒ Domaines prioritaires

- ✓ 1.1 Information des acteurs locaux
- ✓ 1.2.2 Favoriser l'acquisition d'équipements sobres dans les commandes publiques
- ✓ 1.2.3 Inciter et accompagner les copropriétés à améliorer la performance énergétique des bâtiments
- ✓ 1.3.2 La promotion du co-voiturage
- ✓ 1.3.3 Renforcer l'accessibilité aux transports en commun

- ✓ 1.3.4 L'encouragement des circulations douces (vélos, piétons). Pour les piétons, il serait utile de faciliter une marche sécuritaire et agréable (trottoirs moins étroits, poubelles...)
- ✓ 1.4.3 Inciter à la formation des professionnels du territoire au conseil...
- ✓ 1.5 Adapter le territoire aux évolutions climatiques
- ✓ 2.1.1 Limiter la coupe d'arbres. Exemple concret : abattage des platanes près des Etangs d'Ursine ; l'ONF s'était engagé à remplacer les arbres abattus mais cela s'avère difficile
- ✓ 2.1.3 Elaborer la trame verte et bleue
  - ✓ Valoriser les talus ferroviaires
  - ✓ Engager une gestion écologique des espaces sensibles
  - ✓ Végétaliser les toitures (*pas les murs !*)
  - ✓ Préserver les insectes pollinisateurs
- ✓ 2.2.2 Lutter contre l'imperméabilisation systématique des zones
- ✓ 3.2.1 Communiquer auprès des entreprises
- ✓ 3.4.3 Accompagner l'emploi des personnes handicapées
- ✓ 4.1 Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées
- ✓ 5.1 Communiquer et sensibiliser sur l'Agenda 21
- ✓ 5.3 Valoriser les actions communautaires en faveur du DD

L'association Ursine Nature propose, avec ses fonds propres, de replanter 2 ou 3 arbres.

Dans la même lignée, est évoquée la pétition lancée contre le projet d'abattage des arbres par l'ONF sur la parcelle n°130, vers la rue des Petits Bois /quartier Fausses Reposes.

Le recours au CC2D aurait pu être utile.

⇒ Priorité basse

- ✓ 1.3.2 Créer un poste de Conseiller en mobilité
- ✓ 1.4.2 Pas forcément nécessité de favoriser la promotion, par des aides locales et extérieures, l'utilisation et la production des énergies renouvelables : il y a déjà pléthore d'aides, *mais informer sur les aides existantes.*
- ✓ 2.3.1 L'utilisation des « pousse-feuilles » pourrait être amoindrie/ proscrite ... ? Occasionne des nuisances sonores notables.
- ✓ 5.2 Coordonner les initiatives et projets

#### **4. Le groupe « Eau »**

Semaine bleue > rencontre autour du Ru de Marivel le 19 octobre dernier.

Questions posées :

1. Quelles réglementations sont applicables à l'eau ? Par exemple, en matière de réutilisation de l'eau afin d'éviter le rejet direct dans l'assainissement.
2. Quels sont les interlocuteurs de GPSO concernant la présence de l'eau ?
3. Le CC2D a-t-il une vocation à être public ? Le public peut-il assister à ses réunions ?  
Réponse : a priori, le CC2D n'étant pas une instance décisionnaire, la réponse serait négative.

Les Chavillois pourraient poser des questions au CC2D par le biais du site internet de la Ville.

## **5. Le PADD**

Le CC2D pourra prendre connaissance du PADD mi-novembre, et donnera, dans la mesure du possible, son approbation lors de la prochaine réunion du CC2D fin novembre.

Il s'agira du sujet phare de la prochaine réunion.

Le PADD sera, quant à lui, approuvé en décembre.

## **6. Questions diverses / Remarques**

✚ La question des SDF vivant dans la forêt est soulevée : il existe des locaux afin de les reloger, mais les sans abris, possédant souvent un chien, refusent la plupart du temps de s'en séparer (les chiens ne sont pas acceptés dans les structures d'accueil). De plus, le temps qui leur est imparti pour demeurer dans ces locaux est trop court. Le Secours Catholique s'occupe actuellement bien des SDF.

✚ A quel moment le projet paysager, évoqué lors de la précédente réunion du 25 septembre, pourra-t-il être présenté au CC2D ?

L'étude de l'aménagement paysager devait être présentée le 23 octobre mais n'est pas encore finalisée.

✚ Concernant la mise en place, courant août dernier, des zones de rencontre 20/30, une proposition est faite concernant la rue de la Fontaine Henri IV : pourquoi ne pas tenter une expérimentation de la circulation à double sens des vélos en matérialisant une voie prévue à cet effet ? A ce jour, en vertu de la réglementation en vigueur, si aucune indication contraire n'est mise en place par la municipalité, le contre sens cyclable est possible dans les rues en sens unique.

Or, à Chaville, il est interdit aux vélos de rouler à contre sens. Aussi, pourquoi ne pas tenter l'expérience ?

*N.B* Monsieur PAILLER avait été saisi de la question et a donné son accord sous réserve de matérialiser une voie spécialement prévue pour les vélos.

✚ A propos de l'Agenda 21, il a été mentionné que la ville de Bessancourt, dans le Val d'Oise, a achevé la mise en œuvre de son Agenda 21, et en est actuellement à la phase de perfectionnement.

La réunion s'achève à 11h30.